



CONSEIL PORTUAIRE de LANTON

Réunion du mardi 17 octobre 2023

La réunion du Conseil Portuaire de Lanton s'est tenue le mardi 17 octobre 2023 à 10 heures à la Mairie de Lanton, sous la présidence de Monsieur Jean GALAND.

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
PRESENTS	Jean GALAND Marie LARRUE Clément HONORE Yannick SAVARIAUD Bernard BELIN	Béatrice AURIENTIS Jocelyne SARRAUTE Le Président du CNL Cédric LANGLADE Camille BEGUIN
EXCUSE(E)S	Laurent RAMBLA	Bernard DUTREUIL
AUTRES PARTICIPANTS		
Cyril CLEMENT, Directeur du SMPBA Sébastien DELBOUSQUET - SMPBA Thierry DAVID - SMPBA Sabine JEANDENAND – SIBA Caroline BONTET - PNMBA Alizée BOURGES - CRCAA M. LARROQUE – CLUPP Fontainevieille Excusé(e)s : Jean-François BOUDIGUE, Vice-Président du SMPBA Delphine CATHALA - DDTM Philippe SALVAGNAC - DDPP David LAMOUREOUS - CDPMEM33 Laurent RAMBLA - UPNBA Franck MAZEAS – PNMBA		

Madame Marie LARRUE accueille et remercie l'ensemble des personnes présentes et leur souhaite la bienvenue.

Monsieur Jean GALAND remercie la ville de Lanton de recevoir les membres de l'assemblée en mairie et les personnes présentes. Après un tour de table de présentation, il ouvre la séance du premier Conseil Portuaire 2023 et donne ensuite la parole à Monsieur Cyril CLEMENT.

Ce dernier remercie les personnes présentes et excuse les personnes n'ayant pu être disponibles pour cette réunion. Il rappelle qu'au regard des disponibilités de chacun et notamment des agendas des élus, il n'est réalisé qu'un Conseil Portuaire par commune et par an.

Il commence ensuite la présentation de l'ordre du jour.

I. Le Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon

Ce premier point évoque les six années d'existence du SMPBA.

Reconnu comme l'entité en charge de la gestion portuaire, de la police portuaire, des travaux d'investissement et de l'entretien-maintenance sur 16 ports du Bassin d'Arcachon, son fonctionnement est désormais pérennisé avec des documents cadres (statuts, règlement intérieur, règlement de police, règlement de gestion, règlement sur bateaux patrimoniaux, formulaires...).

Il continue d'évoluer avec l'augmentation de ses périmètres, notamment sur la commune de La Teste de Buch avec le quartier du Lapin Blanc depuis le 1^{er} janvier 2023 et l'emprise jusqu'à la pointe de l'Aiguillon depuis le 7 juillet dernier.

Un point est fait sur les mouvements de personnel et les futurs recrutements, dans le cadre d'un ajustement d'organisation afin de faire face à cette évolution et aux projets à venir tel que l'instruction du projet final du port à sec. Le nouvel organigramme est d'ailleurs présenté à l'assemblée.

Il est ensuite fait part des chiffres représentatifs du fonctionnement général du SMPBA, en termes d'occupation de domanialité, de police portuaire, de communication et de réunions de travail collaboratives avec les différentes entités partenaires.

En 2023, 37 attributions de places au port ont été réalisées, sur 448 personnes inscrites sur liste d'attente pour la commune de Lanton. En tenant compte du fait que la 1^{ère} personne de cette même liste est inscrite depuis 2006, nous pouvons estimer la durée d'attente approximative à une quinzaine d'années, pour obtenir une place sur l'un des ports de Lanton.

Il est annoncé que la consultation pour la sécurité des ports est lancée. En lien avec les services de gendarmerie et de l'état, le SMPBA assure la sécurité de certains ports depuis cinq ans, situés au Sud Bassin ainsi qu'à Andernos-les-Bains et Arès.

Il est précisé que les demandes de renouvellement plan d'eau et corps-morts sont en cours, avec pour date limite de dépôt des dossiers le 15 décembre 2023. Ces démarches se font désormais de manière dématérialisée sur le portail Alizée. Malgré quelques soucis rencontrés au départ sur les échanges entre les bases de données, une majorité de retours positifs est constatée par les usagers et les élus. Des améliorations seront encore à apporter à l'avenir.

Le visuel des stickers 2024 est présenté à l'assemblée, ils seront envoyés par voie postale au domicile des usagers. Même si cela n'apporte pas énormément de plus-value sur la gestion du plan d'eau, ces visuels apportent une reconnaissance identitaire appréciée des usagers et lors des intempéries.

Il est constaté cette année une forte augmentation des demandes de manifestation sur l'ensemble des ports, 115 à l'échelle du bassin dont 3 à Lanton, essentiellement en période estivale.

II. Budget 2023 en cours

Une présentation du budget de fonctionnement et d'investissement est faite à l'assemblée avec une attention particulière sur les montants engagés en matière d'entretien-maintenance et d'investissement. En effet, le pourcentage de 99% du budget engagé montre que le Syndicat Mixte est dans une politique opérationnelle et que l'ensemble des ressources financières est utilisé.

Le projet du port du Bétey, le plus gros dossier du Syndicat depuis sa création est prévu en trois phases. Il a d'ailleurs démarré par la gestion du stockage des bateaux et se poursuivra par le battage des palplanches.

Le Syndicat Mixte poursuit toujours ses recherches de subventions auprès de différents organismes et administrations (Europe, région, Agence de l'eau, démarche « Port d'Avenir », etc...) pour la réalisation des projets envisagés comme la déstructuration et renaturation du site « CODIMER », la mise en place de corps-morts innovants, la construction et l'aménagement de quais, la sécurisation et modernisation de l'allée des ostréiculteurs à La Teste de Buch, ...

III. Tarifification 2023 et 2024

Après en avoir évoqué les grandes lignes, M. Cyril CLEMENT présente les différentes redevances perçues en 2023 à l'échelle de tout le périmètre puis plus particulièrement concernant les ports de Lanton.

Le nombre d'AOT attribuées en 2023 est de 589 pour le plan d'eau, 106 pour les places de passage, 37 sur liste d'attente et 17 AOT terrestres, représentant un montant total des redevances de 503 k€.

Hormis les 5% d'augmentation, liés à celle du coût de la vie, les principales propositions de modifications de la tarification 2024 sont présentées aux membres du Conseil Portuaire, dont notamment :

- L'abattement pour les bateaux devant AOT Terrestre détenue avant 2020 passerait de 75% à 50%.
- Pas d'augmentation pour les passages au mouillage.
- La différenciation entre les AOT terrestres par rapport à l'utilisation professionnelle ou pour agrément de celles-ci.
- La facturation pour l'installation de réseaux dans les cabanes passerait de 30% à 50% du coût.
- La facturation du coût de nettoyage d'une AOT en cas de défaut du titulaire.
- Le projet de facturation pour l'accès aux cales de mise à l'eau par des usagers non titulaire d'une AOT.
- La refacturation des taxes foncières pour les entreprises commerciales.
- ...

Après avoir été présentée lors des conseils portuaires des six communes, cette tarification sera soumise au vote du Conseil Syndical le 12 décembre 2023.

IV. Travaux

Les travaux réalisés ou en cours :

Le remplacement du ponton de la traque A de Cassy, réalisé en partie en régie, reçoit des retours positifs de la part des usagers.

Le remplacement de la structure d'accueil du CNTC et la réfection de l'épi de protection. L'évacuation et la revalorisation des traverses de chemin de fer ont multiplié par deux le coût de l'opération (45k€).

Le désensablement des épis de protection et des ouvrages portuaires sur les trois ports de Lanton.

Les travaux à venir :

Le remplacement du ponton de la traque B à Cassy interviendra en novembre 2023, pour un montant de 130 k€.

La réhabilitation des sanitaires à Cassy et Vieux Port.

La création d'un ponton d'accueil au port de Cassy en 2024.

L'aménagement des voiries et la réparation d'un quai professionnel à Cassy, en 2024.

La réfection de la cale de mise à l'eau au port de Fontainevieille, à l'identique du port à sec à La Teste de Buch.

Une médiation a été ordonnée par le Tribunal Administratif pour les sanitaires de Fontainevieille avec l'étude de deux sanitaires plus restreints sur deux emplacements distincts.

Les travaux entretien / maintenance :

Pour l'entretien et la maintenance sur les ports de Lanton, 53 demandes ont été recensées, 27 sont actuellement terminées et 26 sont toujours en cours.

La maintenance des bouées sur les corps-morts de Lanton par les agents du Syndicat Mixte pour un montant de 14.5K€.

La location du système de pompage suite à l'inondation du port de Taussat, pour un coût de 6k€.

Diverses interventions de maintenance sur l'ensemble des trois ports.

V. Dragage

En mars 2023 et pour un coût de 382k€, le dragage du Vieux Port de Taussat a permis d'extraire 5800m³ de sédiments, actuellement stockés sur le site de Titoune.

Sabine JEANDENAND apporte aux membres des explications sur les choix effectués pour ce dragage, liés aux contraintes techniques, aux circonstances possibles ainsi qu'aux conditions budgétaires, qui tiennent compte du coût non seulement du dragage mais aussi de la valorisation des sédiments.

Il est également indiqué que la maline conserve son utilisation avec notamment la mise en place de clapets anti-retours, permettant une gestion du volume d'eau en maintenant un flux constant, plus efficace que la réalisation de chasses d'eau dynamiques, tout en gardant occasionnellement la possibilité d'en réaliser. L'objectif principal étant surtout de ne plus subir d'inondation sur ce site.

VI. Questions diverses

- A la demande des représentants du CLUPP, le SIBA prend note de la demande de balisage identitaire au port de Fontainevieille conforme au schéma des structures validé avec la filière ostréicole.
- Bien que des soucis ont été constatés sur l'automate de carte bancaire de la station de Fontainevieille, il n'y a pas eu de remontée d'information auprès du Syndicat Mixte. Une seule intervention a été effectuée par un technicien dûment mandaté. D'autre part, même si très peu de gasoil est vendu par rapport au super, cette distribution restera disponible.
- Différentes solutions sont envisagées concernant le Mazurat sur Fontainevieille, dont une avec la commune d'Andernos-les-Bains sur le désensablement de l'épi, côté plage, mais ceci nécessite un entretien régulier.
- Les moyens de lutte contre l'incendie sont conformes à la réglementation en vigueur. Il pourrait cependant être envisagé une vidéosurveillance à l'avenir.

Calendrier

Le prochain CT-AOT aura lieu le lundi 4 décembre 2023 après-midi à Biganos, parallèlement à la commission de cultures marines.

Le prochain Conseil Syndical du SMPBA se déroulera, pour sa part, le 12 décembre après-midi, à La Teste de Buch.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Jean GALAND et Madame Marie LARRUE remercient l'ensemble des personnes pour leur écoute et leur participation, la séance est levée à 12h15.

Le Président du Syndicat Mixte
des Ports du Bassin d'Arcachon



Jean GALAN